

# Orange et Free s'accusent mutuellement de bloquer l'essor de la fibre

Le déploiement de la fibre optique continue à susciter la polémique entre Free d'un côté et Orange et SFR de l'autre. Rappelons que ces deux derniers ont mis en place un partenariat afin de mutualiser leurs déploiements dans les immeubles. Un accord qui ulcère Free. L'opérateur, qui a déjà maintes fois dénoncé la position dominante de France Télécom, en a remis une couche ce jeudi lors du Forum Télécoms 2008 organisé à Paris par Premier Cercle.

On a ainsi assisté à une belle passe d'arme entre Maxime Lombardini, directeur général d'Iliad et Yves Parfait, directeur du projet 'La fibre' chez Orange, le tout arbitré par Gabrielle Gauthey, membre de l'Arcep, le régulateur des télécoms.

La première estocade a été portée par Maxime Lombardini. *« Les zones couvertes par France Télécom sont justement celles où les opérateurs alternatifs comme nous sont très présents. Or, grâce à sa force de frappe et à son réseau de fourreaux, France Télécom a pris beaucoup d'avance dans le déploiement horizontal (sous terre), ce qui est inquiétant pour la concurrence. L'accord passé avec SFR amplifie cet avantage. On refuse cet accord car il referme le marché, il est contraire à la loi, contraire à l'intérêt du consommateur. Par ailleurs, il privilégie la technologie monofibre, or seul le multifibres permet aux offres alternatives d'être présentes au pied de l'immeuble. On est prêt à discuter mais France Télécom joue la montre ».*

Du côté de **France Télécom**, on s'étonne de ce point de vue et on joue l'étonné. *« Depuis le début, nous plaidons pour un cadre ouvert avec une concurrence totale sur les infrastructures. **Les reproches qui nous sont faits sont infondés.** Nous avons d'ores et déjà ouvert notre génie civil (fourreaux) et cette offre est utilisable »*, tonne Yves Parfait.

Signalons néanmoins que cette offre de génie civil a mis du temps à être opérationnelle, une première mouture ayant été retoquée par le régulateur. En fait, l'ouverture du génie civil de France Télécom n'est opérationnelle que depuis septembre dernier...

*« Sur la partie terminale du réseau, dans les immeubles, nous cherchons des accords pragmatiques afin d'éviter que plusieurs opérateurs fibrent le même foyer », poursuit le directeur de projet.* *« C'est une démarche ouverte et équilibrée. D'après nous, il est trop tôt pour dire qu'un modèle est meilleur qu'un autre, nous ne fermons pas la porte au multifibres, on explore toutes les possibilités, sans procès d'intention ».* Reste que le conflit entre Orange/SFR et Free bloque les déploiements verticaux, plus rien ne semble bouger depuis l'été...

Hasard du calendrier, France Télécom se fendait ce jeudi d'un communiqué officiel sur la question. *« Free a refusé jusqu'à présent les propositions d'accord qui lui ont été faites, en exigeant le déploiement systématique de la solution multifibres non encore expérimentée et en privant largement les habitants des immeubles fibrés par ses soins, notamment à Paris, de la liberté de choisir un autre opérateur. Free bloque ainsi la mise en oeuvre d'un accord général sur la mutualisation du fibrage vertical, préalable indispensable au déploiement à grande échelle de la fibre. Dans ces conditions, rien ne peut justifier d'imposer aujourd'hui aux acteurs du marché la solution de fibrage vertical multifibres exigée par Free, a fortiori alors*

que la viabilité et l'économie de cette solution n'ont pas encore été expérimentées. Rien ne permet non plus de faire à France Télécom le procès d'intention de vouloir imposer à ses concurrents une solution de fibrage vertical ou une architecture technologique ». **Le ton se durcit...**

Du côté de l'Arcep, on tente de **ménager la chèvre et le chou...** Le régulateur a validé l'accord entre Orange et SFR depuis que celui-ci prend en compte les deux technologies de déploiement vertical. Mais l'autorité estime « *qu'il faut un seul opérateur par immeuble, et un point de mutualisation non pas au pied de l'immeuble mais en amont* », selon Gabrielle Gauthey.

Son président, Paul Champsaur a été un brin plus virulent dans une interview à *Challenges*, accusant France Télécom de « *bloquer sur le câblage terminal* » dans les immeubles.

Bref, malgré les recommandations émises par l'Arcep, le cadre réglementaire reste encore flou. Une opacité qui pousse France Télécom à retarder quelque peu ses projets : « *en l'état actuel, on ne peut pas monter en puissance* », souligne Yves Parfait.

Un blocage qui commence également à irriter le gouvernement. Le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Luc Chatel, a demandé hier à l'Arcep d'intervenir sur ce dossier. « *Le ministre souhaite à présent que l'Arcep veille à accélérer les discussions entre opérateurs pour mettre au point les modalités techniques des déploiements d'envergure, notamment dans les immeubles* ».

**[A lire également : le point chiffré sur les déploiements des opérateurs](#)**